

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DLH 1246 Location de l'immeuble 59, rue Olivier Métra (20e) par l'EPFIF à la RIVP -
Convention spécifique.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.324-1 à L.324-10 ;

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier
d'Ile-de-France ;

Vu la délibération 2008 DU 144 en date des 15, 16 et 17 décembre 2008 ayant autorisé la signature
d'une convention d'intervention foncière conclue le 9 mars 2009 entre la Ville de Paris et l'EPFIF ;

Vu la convention d'intervention foncière conclue le 9 mars 2009 entre la Ville de Paris et l'EPFIF
pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature ;

Vu les délibérations 2010 DU 238 en date des 27 et 28 septembre 2010, 2011 DU 144 en date des
28, 29 et 30 mars 2011 et 2012 DU 136 en date des 19 et 20 mars 2012 ayant autorisé la signature
d'avenants à ladite convention, respectivement numérotés 1, 2 et 3;

Vu l'avenant n° 1 en date du 22 novembre 2010, l'avenant n° 2 en date du 1^{er} septembre 2011 et
l'avenant n° 3 en date du 23 mai 2012 à la convention conclue entre la Ville de Paris et l'EPFIF ;

Vu la délibération 2013 DLH 273 DU 358 en date des 12 et 13 novembre 2013 ayant autorisé la
signature d'un avenant n° 4, prorogeant jusqu'au 30 juin 2019 la durée de la convention et
autorisant notamment l'EPFIF à conclure des baux emphytéotiques dans le cadre de conventions
spécifiques soumises à l'approbation du Conseil de Paris, ensemble le projet d'avenant n° 4 ainsi
approuvé ;

Vu l'avenant n° 4 en date du 2 décembre 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'approbation et la signature d'une convention spécifique avec l'EPFIF autorisant la conclusion par ce dernier d'un bail emphytéotique assorti d'une promesse de vente avec la RIVP, portant sur l'immeuble 59, rue Olivier Métra (20e) et fixant les modalités de portage de cette opération ;

Considérant que la RIVP a donné son accord pour la prise à bail emphytéotique auprès de l'EPFIF de l'immeuble 59, rue Olivier Métra (20e) pour une durée de 55 ans ainsi que la signature d'une promesse synallagmatique d'acquisition de l'immeuble à 30 ans de la signature du bail emphytéotique ;

Vu l'avis de Madame la Maire du 20e arrondissement en date du 4 décembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 4 décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention spécifique avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), autorisant la conclusion par l'EPFIF d'un bail emphytéotique assorti d'une promesse de vente avec la RIVP, portant sur l'immeuble 59, rue Olivier Métra (20e) et fixant les modalités de portage de cette opération, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer, au nom de la Ville de Paris, ladite convention.